

REGLEMENT
DU TROPHEE NATIONAL
COURSE A PIED

ARTICLE 1

L'Atscaf fédérale et l'Atscaf de la Vienne organisent conjointement le Trophée ATSCAF 2018 de course à pied, ouvert à tous les agents des Administrations Financières.

ARTICLE 2

COMITE D'ORGANISATION

1) Composition :

- François CLINET, Président de l'Atscaf fédérale ou son représentant
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du Secteur des Sports de l'ATSCAF fédérale
- Emmanuel, présidente Atscaf 86
- Bruno MORCEAU et Franck BROCHAIN Membres du Bureau de L'ATSCAF 86
-

2) Compétences :

- Elaboration du règlement
- Organisation de la compétition en accord avec les règlements de la Fédération Française d'athlétisme
- Examen des réclamations éventuelles
- Remise des récompenses

ARTICLE 3

DISCIPLINE RETENUE

Une course à pied d'une distance de 10 km adossée aux foulées des Galopins Baillargeois, sans difficultés particulières à travers les rues de Saint Georges les Baillargeaux.

ARTICLE 4

REGLEMENT DE L' EPREUVE

Le règlement applicable à la discipline retenue est celui de la Fédération française d'athlétisme. Le détail du règlement est diffusé par l'organisation de la course et est consultable sur le site

ARTICLE 5

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être à jour de la cotisation ATSCAF .
- Les présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription pour l'ensemble des compétiteurs.

ARTICLE 6

En cas de désistement, il conviendra de prévenir le bureau des sports avant la compétition.

ARTICLE 7

ORGANISATION DE L' EPREUVE

La course aura lieu sur la commune de Saint Georges les Baillargeaux le Samedi 02 juin à 19h

1) Comité de Course

Le Comité de course précisera les conditions de déroulement de la compétition.

Au moment de l'inscription, chaque compétiteur devra fournir, **à la demande de l'organisateur** soit **un certificat médical original** (et non une copie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve, soit d'une photocopie de sa licence de la Fédération française d'athlétisme (athlé compétition, athlé santé ou pass-running) ou licence FFTRI, FSGT, UFOLEP, UNSS ou FSCS sur laquelle est mentionné : « apte à la course en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition ».

2) Classement

Chronométrage.

Le classement général de l'épreuve sera établi dans l'ordre des arrivées, avec un classement par catégorie.

Un classement spécifique championnat de France ATSCAF sera réalisé par l'ATSCAF de la Vienne.

3) Résultats

Les résultats du championnat Atscaf seront communiqués lors de la remise des prix du trophée ,dans une salle de l'hôtel Altéora au Futuroscope avant le dîner.

4) Réclamations

Les réclamations doivent être faites auprès du Comité de Course, dans l'heure suivant la publication des résultats.

ARTICLE 8

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.